



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que lors d'une audition publique du Comité de démolition de la Municipalité de Montebello qui a eu lieu le **mardi 4 juin 2024 à 16 h**, à l'hôtel de ville de Montebello, situé au 550 de la rue Notre-Dame, le Comité de démolition a accordé la demande suivante :

- **Demande numéro 2024-0029 pour la propriété sise au 568-570, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361923, afin de permettre une démolition partielle du bâtiment principal.**

Procédure d'appel

L'appel d'une décision du comité devant le conseil est formé par le dépôt dans les trente (30) jours de la décision, au greffier-trésorier, d'un avis écrit et signé énonçant les motifs invoqués à l'encontre de la décision.


Le plus tôt possible, le conseil fixe la date d'audition de cet appel. Elle doit être postérieure au 20^e jour suivant.

Le greffier-trésorier transmet un avis d'audition au demandeur et à toute personne ayant interjeté l'appel. Il transmet également au demandeur, s'il n'est pas appelant, l'avis d'appel.

Si l'appelant est le demandeur, l'appel se déroule conformément à l'article 27 en faisant les adaptations nécessaires. Si l'appelant n'est pas le demandeur, le conseil décide de l'ordre des interventions; le demandeur a toutefois le droit d'intervenir en dernier.

Le conseil peut, de son propre chef, dans les trente (30) jours d'une décision du comité qui autorise la démolition d'un immeuble patrimonial, adopter une résolution exprimant son intention de réviser cette décision. (Référence : article 33. Procédure d'appel du règlement relative à la démolition d'immeubles numéro D-22-01)

Donné à Montebello ce 5^e jour du mois juin 2024.



Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 5^e jour du mois de juin 2024 entre 10 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois juin 2024.



Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier